

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL1038

présenté par  
M. Questel, rapporteur

-----

### ARTICLE 11 SEPTIES

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« celui-ci est égal au nombre de membres élus lors »

les mots :

« cet effectif est égal au nombre de membres que comporte le conseil municipal à l'issue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.